

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par la soussignée, Mélanie Roux, greffière-trésorière par intérim, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement ci-dessous cité lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 7 mars 2022. Ce règlement **entre donc en vigueur** au moment de la publication du présent avis, à savoir **le 9 mars 2022**.

- **Projet de règlement # 421 abrogeant les règlements # 294, 290 et 198 et portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de Franklin**

Ce projet de règlements vise à mettre à jour le règlement de manière à l'ajuster à la réalité actuelle, à en préciser certains modes de fonctionnement en vigueur ou à en modifier afin de permettre une pleine cohérence. Une deuxième période de questions fut ajoutée.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 1670, route 202 aux heures régulières de bureau, entre 8h30 et 16h30 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en le consultant sur le site internet de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 9 mars 2022



Mélanie Roux
Greffier-trésorière par intérim
dq@municipalitedefranklin.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 9 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 mars 2022



Mélanie Roux
Greffier-trésorière par intérim
dq@municipalitedefranklin.ca

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par la soussignée, Mélanie Roux, greffière-trésorière par intérim, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement ci-dessous cité lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 7 mars 2022. Ce règlement **entre donc en vigueur** au moment de la publication du présent avis, à savoir **le 9 mars 2022**.

- **Projet de règlement # 421 abrogeant les règlements # 294, 290 et 198 et portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de Franklin**

Ce projet de règlements vise à mettre à jour le règlement de manière à l'ajuster à la réalité actuelle, à en préciser certains modes de fonctionnement en vigueur ou à en modifier afin de permettre une pleine cohérence. Une deuxième période de questions fut ajoutée.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 1670, route 202 aux heures régulières de bureau, entre 8h30 et 16h30 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en le consultant sur le site internet de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 9 mars 2022



Mélanie Roux
Greffier-trésorière par intérim
dq@municipalitedefranklin.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 9 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 mars 2022



Mélanie Roux
Greffier-trésorière par intérim
dq@municipalitedefranklin.ca

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par la soussignée, Mélanie Roux, greffière-trésorière par intérim, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement ci-dessous cité lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 7 mars 2022. Ce règlement **entre donc en vigueur** au moment de la publication du présent avis, à savoir **le 9 mars 2022**.

- **Projet de règlement # 421 abrogeant les règlements # 294, 290 et 198 et portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de Franklin**

Ce projet de règlements vise à mettre à jour le règlement de manière à l'ajuster à la réalité actuelle, à en préciser certains modes de fonctionnement en vigueur ou à en modifier afin de permettre une pleine cohérence. Une deuxième période de questions fut ajoutée.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 1670, route 202 aux heures régulières de bureau, entre 8h30 et 16h30 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en le consultant sur le site internet de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 9 mars 2022



Mélanie Roux
Greffier-trésorière par intérim
dq@municipalitedefranklin.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 9 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 mars 2022



Mélanie Roux
Greffier-trésorière par intérim
dq@municipalitedefranklin.ca
